

POLITIQUE CLIMAT

Table des matières

I.	Contexte et portée de la politique	2
II.	Identifications des impacts, risques et opportunités	4
III.	Engagements et objectifs	5
IV.	Gouvernance et responsabilités	6
V.	Leviers d'actions et mise en œuvre	7
VI.	Ressources et moyens	8
VII.	Suivi, évaluation et reporting	9
VIII.	Communication	9
IX.	Validation et engagement	10

I. Contexte et portée de la politique

1. Raison d'être de la politique climat

Le changement climatique constitue un défi systémique dont les impacts physiques et socio-économiques affectent déjà l'ensemble des secteurs d'activité. En tant qu'acteur intégré dans le secteur des énergies renouvelables, Apex Energies a un rôle essentiel à jouer dans la transition énergétique et la décarbonation de l'économie. La présente **Politique Climat** formalise les engagements de l'entreprise **en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), d'adaptation aux effets du changement climatique et d'intégration des enjeux climatiques** dans ses décisions stratégiques et opérationnelles.

Cette politique constitue un cadre d'action pérenne : elle fixe un cap long terme, structure les priorités opérationnelles et définit des engagements proportionnés aux capacités actuelles de l'entreprise. Au-delà d'un simple document d'intention, elle soutient un projet collectif fondé sur la responsabilité, la progression continue et la performance durable.

Cette politique s'inscrit dans la continuité des orientations européennes du Green Deal et répond aux attentes réglementaires émergentes liées à la **CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)** et aux normes **ESRS**, en particulier la norme **ESRS E1 « Changement climatique »**. Elle traduit également les attentes croissantes des parties prenantes d'Apex Energies, notamment ses clients, ses partenaires financiers, ses collaborateurs, ainsi que les collectivités territoriales auprès desquelles l'entreprise intervient.

Apex Energies développe, finance, construit et exploite des centrales photovoltaïques, en France métropolitaine et dans les DOM TOM. À ce titre, l'entreprise contribue directement à la production d'énergie décarbonée et durable. Toutefois, elle reconnaît que ses activités génèrent également des impacts climatiques indirects, notamment au travers de sa chaîne d'approvisionnement (production de panneaux photovoltaïques, onduleurs, structures métalliques) et de ses activités de construction. La présente politique vise donc à structurer une stratégie climatique ambitieuse, alignée sur une trajectoire crédible de décarbonation à long terme et combinant réduction des émissions, l'identification des risques physiques et mobilisation de la chaîne de valeur.

Cette politique constitue un cadre directeur applicable aux activités d'Apex Energies et s'articule autour de trois objectifs structurants :

- **Réduire l'empreinte carbone** des activités directes et indirectes d'Apex Energies, en priorisant les actions de réduction à la source avant toute action compensatoire externe ;
- **Enjeux relatifs à la résilience climatique** des actifs exploités par Apex Energies face aux risques physiques ;
- **Intégrer les enjeux climatiques dans la gouvernance de l'entreprise**, sa stratégie d'investissement et ses décisions opérationnelles.

Cette politique climat est conçue comme un document évolutif et vivant : elle fera l'objet d'une **révision tous les trois ans** afin de tenir compte des avancées scientifiques, des exigences réglementaires et des progrès réalisés par l'entreprise.

2. Champ d'application

Pour garantir la clarté de son action, Apex Energies définit ci-après le périmètre d'application de sa Politique Climat et les activités concernées.

La présente Politique Climat s'applique à **Apex Energies** au sens de l'entité juridique Apex Energies SAS. Elle couvre l'ensemble des **activités opérationnelles** suivantes :

- **Développement** de projets photovoltaïques ;
- **Conception, construction et mise en service** des centrales ;
- **Exploitation et maintenance** du parc photovoltaïque ;
- **Activités de support interne** (sièges, activités administratives, supports et logistiques).

2.1 Périmètre organisationnel

Dans un premier temps, le périmètre de la politique inclut **Apex Energies SAS** et ses opérations directes. Les filiales et structures détenues par Apex Energies **ne sont pas incluses à ce stade**.



Cependant, Apex Energies reconnaît la nécessité d'étendre progressivement ce périmètre afin d'assurer la cohérence de sa trajectoire climatique. À ce titre, l'entreprise prévoit d'**étendre le périmètre opérationnel** de cette politique aux filiales restantes (S4E & S&H) à **horizon 2030**, selon une feuille de route progressive qui sera précisée dans le cadre du plan de transition climat.

2.2 Périmètre d'émissions de gaz à effet de serre

La Politique Climat couvre les **émissions de GES des trois scopes** définis par le *GHG Protocol* :

Scope	Description	Inclusion dans la Politique
Scope 1	Émissions directes (flotte de véhicules, groupes électrogènes, carburants utilisés, fuites de fluides frigorigènes)	Oui
Scope 2	Émissions indirectes liées à l'électricité consommée dans les bureaux et activités internes	Oui
Scope 3	Émissions indirectes amont & aval (modules photovoltaïques, onduleurs, structures métalliques, transport, construction, déplacements, sous-traitance)	Oui (stratégie d'influence)

Le scope 3 représente **la majorité de l'empreinte carbone d'Apex Energies**, liée principalement à la chaîne d'approvisionnement des composants électriques et aux chantiers de construction. Même si Apex ne contrôle pas directement ces activités, l'entreprise s'engage à **structurer une stratégie d'influence** fondée sur le dialogue fournisseur, l'intégration de critères ESG dans les achats et la réduction de l'impact carbone des projets.

2.3 Chaîne de valeur concernée

La Politique Climat couvre les activités d'Apex Energies et leurs principaux impacts climatiques identifiés. Elle s'applique **prioritairement aux phases sur lesquelles l'entreprise dispose d'une capacité d'action directe ou d'influence structurée**, à savoir :

- La phase amont (achats stratégiques de modules, onduleurs et structures) ;
- La phase de construction des centrales ;
- La phase d'exploitation et de maintenance.

Les enjeux liés à la **logistique** et à la **fin de vie des installations** sont **intégrés de manière progressive**, en cohérence avec le niveau de maturité de l'entreprise et le cadre réglementaire (REP – déchets photovoltaïques).

2.4 Parties prenantes concernées

La politique s'applique non seulement en interne, mais engage également les partenaires externes suivants :

- Fournisseurs stratégiques (modules, onduleurs, structures métalliques, fondations) ;
- Entreprises de travaux et sous-traitants ;
- Partenaires institutionnels et financiers ;
- Clients industriels, collectivités et acteurs publics ;
- Équipes internes et collaborateurs.

3. Référentiels et cadres utilisés

La Politique Climat d'Apex Energies s'appuie sur un cadre méthodologique robuste permettant de garantir la crédibilité des engagements et la comparabilité des résultats. Elle repose sur des standards reconnus au niveau international ainsi que sur les exigences européennes en matière de transparence climatique.

3.1 Référentiels réglementaires et normatifs

La démarche climat d'Apex Energies s'inscrit dans le respect et l'anticipation des principales réglementations et cadres de référence suivants :

- **Green Deal européen**
- **Directive CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive – UE 2022/2464)
- **Normes ESRS**, en particulier **ESRS E1 – Changement climatique**
- **Net Zero Industry Act (NZIA)** – Cadre européen visant à accélérer la production bas carbone

3.2 Cadres méthodologiques utilisés

Afin de structurer la comptabilité carbone et la réduction des émissions, Apex Energies applique les outils suivants :

Référentiel	Usage
GHG Protocol	Cadre de mesure des émissions scopes 1, 2 et 3
ISO 14064-1	Référentiel méthodologique pour inventaire GES et audit externe
ISO 14064-3	Spécifications et lignes directrices pour la vérification et la validation des déclarations des gaz à effet de serre
Base Carbone ADEME	Facteurs d'émissions officiels France
Méthode Carbone® Bilan	Déclinaison pour certains postes d'émissions

La méthodologie climat d'Apex Energies est alignée sur les standards reconnus du **GHG Protocol** et de la norme **ISO 14064** pour la comptabilité carbone.

Bien que l'entreprise **n'ait pas engagé à ce stade de démarche officielle de validation auprès de la Science Based Targets initiative (SBTi)**, les **principes méthodologiques de la SBTi ont été utilisés comme source de référence**, notamment pour structurer la trajectoire de réduction des émissions scopes 1 et 2 et définir une logique progressive d'engagement sur le scope 3. Apex Energies se réserve la possibilité **de faire valider** ultérieurement **sa trajectoire de décarbonation** par SBTi.

II. Identifications des impacts, risques et opportunités

Sur cette base méthodologique, Apex Energies a procédé à l'identification de ses impacts, risques et opportunités climatiques prioritaires

Conformément aux exigences de la norme **ESRS E1 – Changement climatique** et à l'approche de **double matérialité**, Apex Energies a identifié ses principaux **impacts, risques et opportunités climatiques (IRO)**. Le tableau ci-dessous présente les **IRO E1 matériels retenus par Apex Energies**, qui structurent les axes prioritaires de sa stratégie climat et guideront la mise en œuvre du plan d'action associé :

N° IRO	Intitulé	Nature
1	Émissions de GES liées à la production des panneaux photovoltaïques et onduleurs	Impact – Scope 3 amont
2	Émissions de GES liées aux activités de construction	Impact – Scope 3 construction
3	Risques physiques (climatiques) sur les centrales	Risque climatique (adaptation)
4	Évolution réglementaire énergie & climat	Risque de transition

N° IRO	Intitulé	Nature
5	Dépendance à la chaîne d’approvisionnement asiatique (modules & onduleurs)	Risque/opportunité
6	Opportunités marché liées à la transition énergétique	Opportunité

Apex Energies a identifié ses enjeux climatiques prioritaires conformément aux exigences ESRS E1 et sur la base d’une analyse de matérialité. Ces enjeux ont été classés selon leur **impact potentiel sur le climat** et leurs **effets possibles sur la performance et la résilience du modèle économique**.

Les émissions indirectes liées à la fabrication des panneaux photovoltaïques et onduleurs ainsi que celles issues des chantiers de construction représentent la part majoritaire de l’empreinte carbone d’Apex Energies. Elles constituent les priorités de réduction identifiées dans la stratégie climat, via la montée en exigences auprès des fournisseurs stratégiques et la maîtrise des émissions de construction.

L’entreprise est également exposée à des risques climatiques physiques, notamment dans certaines zones géographiques soumises à des aléas météorologiques ou climatiques pouvant affecter la performance des centrales. Ces risques font l’objet d’une prise en compte progressive dans les études amont.

Le changement du cadre législatif et économique lié à l’énergie, et la dépendance aux chaînes d’approvisionnement asiatiques en équipements photovoltaïques, représentent des risques de transition identifiés. Ils sont adressés via une veille réglementaire active et une stratégie progressive de gestion responsable des fournisseurs.

Enfin, la transition énergétique présente également des opportunités significatives pour Apex Energies, notamment à travers le développement de l’autoconsommation, la demande croissante en solaire décentralisé et les dynamiques européennes de relocalisation industrielle (NZIA).

Ces IRO feront l’objet d’une mise à jour **tous les trois ans**, ou en cas d’évolution anticipée de l’analyse de double matérialité.

III. Engagements et objectifs

À partir de cette analyse, l’entreprise formalise ses engagements climatiques et objectifs structurants. Apex Energies inscrit sa stratégie climat dans une trajectoire crédible et adaptée à son modèle d’entreprise. Conformément aux principes de réduction définis par le GHG Protocol, l’entreprise donne la priorité à la **réduction directe des émissions** et à la **décarbonation de sa chaîne de valeur**, avant tout recours à des mécanismes de compensation éventuels.

Tableau – Objectifs climatiques Apex Energies

Domaine	Objectif	Horizon	Statut
Scope 1 & 2	→ Neutralité carbone opérationnelle	2040	Confirmé
Scope 3	→ Stratégie d’influence auprès des fournisseurs stratégiques (modules PV, onduleurs, matériaux de construction)	Progressif	En cours de structuration
Trajectoire climat	→ Définition de jalons 2030	2026	En cours de structuration
Indicateurs climat	→ Suivi de l’intensité carbone par MWc construit	Dès 2026	À déployer

Apex Energies inscrit ses engagements climat dans une trajectoire progressive alignée avec son modèle d’entreprise et ses capacités opérationnelles.

L'entreprise fixe un **objectif de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 d'ici 2040**, en cohérence avec ses activités opérationnelles et sa maîtrise directe des émissions liées à la consommation d'énergie et aux usages internes.

Pour le **scope 3**, qui représente la part majoritaire de l'empreinte carbone d'Apex Energies, l'entreprise adopte une **stratégie d'influence structurée** plutôt qu'une trajectoire chiffrée à ce stade. Cette démarche se concentre prioritairement sur les achats stratégiques à fort impact carbone, notamment **les modules photovoltaïques, les onduleurs et les structures métalliques**.

Des **jalons intermédiaires à horizon 2030** seront progressivement définis, principalement sous forme **d'indicateurs de suivi**, tels que **l'intensité carbone par MW installé**. Ces indicateurs permettront de piloter la performance climat tout en tenant compte de la croissance des activités.

Apex privilégie **la réduction des émissions à la source**, et exclut tout recours à des mécanismes de compensation carbone à court terme.

IV. Gouvernance et responsabilités

Leur mise en œuvre s'appuie sur un dispositif de gouvernance adapté et piloté au plus haut niveau de l'entreprise. Apex Energies déploie une gouvernance climat structurée et adaptée à son modèle d'entreprise. Elle garantit un pilotage à la fois **responsable** et **progressif**, en cohérence avec le niveau de maturité actuel de l'entreprise.

6.1 Pilotage

La Politique Climat est pilotée au plus haut niveau de l'entreprise :

Élément	Description
Responsable exécutif	Direction Générale
Instance de pilotage	Comité RSE interne , chargé du suivi du plan climat
Rôle	Suivi des orientations climat, arbitrage des priorités, allocation des moyens
Validation	Revue et validation au CODIR tous les 3 ans

Ce pilotage garantit l'alignement de la stratégie climat avec les orientations de gouvernance de l'entreprise et renforce la cohérence entre enjeux financiers, opérationnels et environnementaux.

6.2 Organisation interne

La mise en œuvre opérationnelle repose sur une collaboration structurée entre les fonctions clés de l'entreprise :

Acteur interne	Responsabilités liées au climat
Equipe RSE	Coordination globale de la politique climat
Direction Achats	Intégration des critères RSE / carbone dans les achats
Direction BE & construction	Optimisation technique des projets (réduction impact carbone)
Direction Exploitation	Déclinaison opérationnelle (Suivi énergétique ; réduction des déchets, etc.)

À ce stade, **aucun mécanisme d'incitation lié au climat n'est intégré à la rémunération des dirigeants ou des équipes**. Cette approche est assumée pour rester cohérente avec le niveau actuel d'intégration opérationnelle du climat.

6.3 Révision de la politique

La Politique Climat est conçue comme un cadre évolutif. Elle fera l'objet :

Action	Fréquence
Mise à jour de la politique climat	Tous les 3 ans
Revue par le CODIR	Tous les 3 ans
Évaluation de cohérence réglementaire (CSRD, NZIA)	À chaque révision
Intégration progressive des retours parties prenantes	Continue

Cette fréquence permet d'assurer la solidité des engagements tout en adaptant la stratégie aux évolutions du marché photovoltaïque et du cadre réglementaire européen.

V. Leviers d'actions et mise en œuvre

Cette gouvernance permet de décliner la stratégie climat en leviers opérationnels concrets décrits ci-après. Ces leviers d'action reflètent les priorités identifiées dans l'analyse d'impacts et de risques climatiques et tiennent compte des capacités de mise en œuvre actuelles de l'entreprise. Ils sont organisés autour de quatre axes réalistes et déjà engagés.

7.1 Achats responsables

Les achats constituent le premier levier d'action climat pour Apex Energies, notamment en raison du poids des modules photovoltaïques, onduleurs et structures dans les émissions du scope 3. L'entreprise a engagé une démarche intégrant :

- La **gestion des fournisseurs à faible maturité ESG** : une approche **sans élimination automatique**, mais avec **plans d'actions correctifs** lorsque nécessaire ;
- La **demande progressive de documentation RSE** auprès des fournisseurs stratégiques.

Position Apex : montée en exigence progressive, sans fragiliser la chaîne d'approvisionnement.

7.2 Construction et matériaux bas carbone

Apex Energies agit sur l'empreinte carbone de ses chantiers, deuxième poste d'émissions. Les actions engagées portent sur :

- L'**intégration de béton bas carbone** lorsque cela est techniquement et économiquement possible (objectif interne indicatif d'environ **20 %** pour le béton bas-carbone) ;
- La **réduction des impacts matériaux** via la demande de **données carbone fournisseurs** concernant le béton bas-carbone et fiches techniques environnementales ;
- L'**optimisation progressive des choix constructifs** tout en maintenant la performance technique et économique des installations.

7.3 Mobilité interne

La décarbonation des déplacements représente un levier concret sur le scope 1. Apex déploie une démarche structurée mais graduelle :

- **Électrification progressive de la flotte de véhicules** ;
- **Suivi des émissions évitées** grâce au passage en mobilité électrique.

7.4 Énergie et sobriété

Même si Apex produit de l'énergie solaire décarbonée, l'entreprise agit également sur ses usages internes :

- **Suivi des consommations énergétiques des locaux** et actions ciblées de réduction ;
- **Sensibilisation des collaborateurs** aux écogestes et bonnes pratiques ;

L'entreprise reconnaît que ce levier a un impact limité sur son empreinte carbone globale, mais il renforce la cohérence interne.

VI. Ressources et moyens

La mise en œuvre de la Politique Climat d'Apex Energies repose sur une mobilisation des moyens internes. L'entreprise adopte une approche, alignée avec ses capacités actuelles et ses priorités opérationnelles, en cohérence avec les décisions validées par la Direction.

8.1 Ressources humaines

Apex Energies renforce les compétences internes nécessaires au déploiement de sa trajectoire climat. Les ressources humaines mobilisées s'articulent autour des principes suivants :

- **Sensibilisation des équipes** aux enjeux climatiques et à l'importance de la réduction des émissions dans les activités d'Apex ;
- **Formation ciblée prioritaire** des managers opérationnels, en particulier **les acheteurs et le middle management**, afin d'intégrer progressivement les enjeux carbones dans les décisions ;
- Renforcement méthodologique via l'appui interne de l'équipe RSE, en rôle d'accompagnement transverse.

8.2 Ressources financières

Les moyens financiers affectés à la stratégie climat sont intégrés dans le modèle économique de l'entreprise. Les actions prévues incluent :

- **Suivi des CAPEX/OPEX liés au climat** (électrification de la flotte, solutions matériaux bas carbone, études carbone) ;
- Réflexion au fait d'**allouer un budget climat dédié** dans le cadre du **budget RSE** de l'entreprise, selon les besoins court, moyen et long terme ;
- Arbitrages financiers réalisés au cas par cas, en tenant compte du retour opérationnel.

8.3 Ressources méthodologiques et outils

Le dispositif s'appuie sur des outils et méthodes déjà en place au sein d'Apex :

- **Bilan annuel des émissions (BEGES)** obligatoire ;
- **Méthodologies GHG Protocol et ISO 14064** pour la mesure et le suivi carbone ;
- Consolidation d'indicateurs opérationnels et climatiques en support au pilotage.

VII. Suivi, évaluation et reporting

Apex Energies met en œuvre un dispositif de suivi climat évolutif afin de garantir une mise en œuvre efficace de sa Politique Climat tout en respectant les capacités opérationnelles de l'entreprise. Ce suivi repose sur une approche, alignée avec les exigences réglementaires et les attentes des parties prenantes, sans créer de surcharge administrative.

Le suivi des progrès est assuré principalement à travers le **Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)**, réalisé chaque année conformément à la réglementation française. Ce bilan permet de quantifier les émissions des **scopes 1, 2 et 3**, en particulier sur les postes jugés prioritaires comme les achats stratégiques de modules photovoltaïques et les activités de construction. En parallèle, la performance climat est évaluée à partir d'indicateurs opérationnels complémentaires :

- Les émissions évitées grâce à la production photovoltaïque exploitée par Apex Energies ;
- Le suivi des progrès réalisés sur les leviers liés aux achats responsables, aux chantiers et à la mobilité interne.

Le reporting climat fait l'objet d'un suivi interne annuel consolidé par l'équipe RSE. Les résultats sont présentés à la Direction Générale et partagés avec les directions opérationnelles concernées dans le cadre du **Comité RSE**. Ce mécanisme permet d'assurer un pilotage simple et intégré aux processus décisionnels de l'entreprise. Il renforce la coordination entre les directions concernées et facilite la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie climat au sein de l'entreprise.

Sur le plan externe, Apex s'inscrit dans une démarche de transparence. L'entreprise publie chaque année son bilan BEGES sur la plateforme officielle de l'État (ADEME) et partage ses principaux résultats climat avec ses partenaires financiers et institutionnels lorsque cela est pertinent. Une Communication Climat annuelle au format VSME (Voluntary Standard for non-listed micro-, small- and medium-sized undertakings), conforme aux attentes de la CSRD, est envisagée par l'entreprise. Ce format permettra de partager de manière synthétique les principaux indicateurs et avancées.

En cas d'écart constaté entre les objectifs fixés et les résultats observés, Apex prévoit la mise en place d'un dispositif d'ajustement progressif. Celui-ci repose sur l'analyse des causes opérationnelles, l'identification d'actions correctives et un suivi dans le temps jusqu'au rétablissement de la trajectoire initiale. Ce mécanisme sera renforcé dans les prochaines années afin d'assurer un pilotage robuste dans un contexte réglementaire en évolution.

Ce dispositif de suivi constitue une base solide qui pourra évoluer en cohérence avec la future application de la directive **CSRD**.

VIII. Communication

Enfin, Apex Energies inscrit sa Politique Climat dans une dynamique de transparence et de dialogue constructif avec ses parties prenantes. L'entreprise considère que la réussite de sa trajectoire climatique repose autant sur l'engagement interne que sur la capacité à mobiliser son écosystème : clients, fournisseurs, financeurs, collectivités et collaborateurs.

En interne, la communication a pour objectif de favoriser l'appropriation de la Politique Climat par les équipes. Celle-ci est diffusée via les supports internes existants (intranet et échanges managériaux), et fait l'objet de présentations dédiées auprès des équipes opérationnelles concernées. Cette approche vise à encourager l'engagement concret plutôt que déclaratif.

En externe, Apex privilégie la transparence. L'entreprise répond déjà aux obligations réglementaires en publiant annuellement son bilan d'émissions de gaz à effet de serre sur la plateforme ADEME. Elle partage également ses démarches et résultats climat auprès de ses partenaires financiers et institutionnels lorsque cela est requis, notamment dans le cadre de demandes d'évaluation ESG ou de financement responsable. Une évolution vers une communication publique synthétique (format VSME) est envisagée, afin de garantir la fiabilité des données et la cohérence du positionnement climatique de l'entreprise.

Le dialogue avec les parties prenantes externes s'inscrit dans la continuité des activités d'Apex. Les besoins spécifiques des clients publics, des entreprises industrielles ou du secteur agricole sont pris en compte dans la conception des projets photovoltaïques. De même, les fournisseurs stratégiques, principalement ceux situés hors Union européenne, sont progressivement engagés via des exigences de transparence et de RSE. Cette démarche de dialogue permet de renforcer la cohérence de la chaîne de valeur avec les engagements climatiques d'Apex.



apexenergies.fr

IX. Validation et engagement

La présente Politique Climat a été validée par la Présidence d'Apex Energies. Elle constitue un engagement formel de l'entreprise en matière de Climat, dans le cadre de sa stratégie RSE et de ses obligations de reporting.

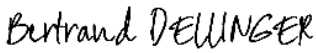
Le Président délègue le pilotage opérationnel, le suivi des indicateurs et la mise en œuvre des actions au Responsable RSE, qui rend compte annuellement de l'avancement au Président.

Fait à Montpellier, le 3/4/2026


Pour la Présidence

Pour le pilotage RSE

Signature

Signé par :

7B68D10DB563480...

Signature

DocuSigned by:

E43EE5F482D04AF...

Président du Groupe

Responsable RSE

Date : 8/4/2026

Date : 3/4/2026